



ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DU SPEHR

FIN DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

À tous les membres du SPEHR,

La période de mise en nomination pour l'élection à la présidence du SPEHR s'est terminée le mardi 27 mars 2018. Nous avons reçu au total une seule mise en nomination durant cette période, celle-ci étant conforme aux dispositions de l'article 81 a) des Statuts et Règlements du SPEHR.

Donc, à titre de présidente par intérim du comité d'élection, et en vertu de l'article 81 b) des Statuts et Règlements du SPEHR, je vous annonce que Monsieur Daniel Boisjoli est élu par acclamation à la Présidence. Monsieur Boisjoli poursuivra donc son mandat pour les trois prochaines années.

J'aimerais féliciter Monsieur Boisjoli pour sa réélection.

Manon Lawrin
Présidente par intérim
du comité d'élection